



## MOBILISATION EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DE L'ALTERNANCE DANS LA BRANCHE DES INDUSTRIES CHIMIQUES

*Le 1<sup>er</sup> mars 2011, lors de son discours sur le plan alternance, le Président de la République a fixé l'objectif de parvenir à 800 000 alternants dont 600 000 apprentis d'ici à 2015.*

*Afin d'atteindre cet objectif ambitieux, la branche des Industries Chimiques, représentée par l'Union des Industries Chimiques (UIC) a affirmé dans l'accord conventionnel du 30 novembre 2010 son engagement en faveur de l'alternance et indiqué l'effort supplémentaire que les entreprises du secteur seront amenées à fournir.*

### **Situation de l'alternance dans les Industries Chimiques**

Actuellement la branche des Industries Chimiques représente 210 000 salariés pour 80 milliards d'euros de chiffre d'affaires, dont 54 % à l'exportation, en matière d'alternance, les entreprises recourent à 2 000 contrats d'apprentissage et 1 500 contrats de professionnalisation ;

Considérant que les évolutions techniques, réglementaires, démographiques et sociales transforment les métiers d'aujourd'hui et nécessitent une anticipation, et que ces travaux sont menés paritairement dans le cadre d'un dialogue social de qualité, véritable atout pour la branche ;

Considérant que l'innovation, levier majeur de la compétitivité, concentre plusieurs défis : humain, technique, réglementaire et stratégique et que la branche doit donc l'encourager et surtout faciliter son émergence dans chaque entreprise ;

Considérant que le secteur de la chimie, utile à tous au quotidien, reste pourtant mal connu et suscite souvent des questions qui, faute de réponse adéquate, créent parfois la méfiance ;

L'Union des Industries Chimiques s'engage sur le développement de l'alternance, au travers d'un accord majeur signé le 30 novembre 2010 sur l'entrée des jeunes dans la vie professionnelle signé par la CFE-CGC, la CFTC-CMTE, et la FCE-CFDT, dans le prolongement de son accord cadre sur la diversité du 20 juillet 2007.

### **1. Par des dispositions qualitatives en matière d'insertion du jeune dans l'emploi et d'alternance :**

#### Stages dans l'entreprise :

Les stages doivent être insérés dans un projet pédagogique et leur contenu doit être adapté aux études poursuivies. L'implication de l'entreprise dans le suivi du stagiaire et l'évaluation du stage est reconnue comme un élément essentiel.

Une gratification, allant au-delà des dispositions légales, peut être versée au stagiaire, prenant ainsi en compte les apports du stagiaire. En outre, les dispositifs adaptés à l'accueil du stagiaire (transports, repas) sont intégrés dans l'accord.

#### L'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est reconnu comme une voie particulièrement appropriée pour accéder à tous les métiers de la branche quelque soit la certification nécessaire (CAP- Bac Pro, Licence Pro ou doctorat...)

#### Tutorat :

Le caractère fondamental du tutorat est reconnu comme indispensable à la réussite du jeune en alternance. Les tuteurs doivent bénéficier d'une formation de branche et leur mission sera reconnue par les entreprises.

### **2. Par des dispositions qualitatives en matière de formation et d'adaptation aux métiers.**

Une étude sur l'évolution des métiers de branche (qualitatif-quantitatif) aux niveaux national et territorial est lancée et fait suite à l'étude sur les certifications.

Une filière complète de formation pour la fabrication est créée avec la mise en place d'un CQP (certificat de qualification professionnelle) de branche, la rénovation Bac Pro Production et la création d'un BTS Fabrication.

Les conditions d'accueil en entreprise : L'Union des Industries Chimiques va sensibiliser l'ensemble de ses adhérents à la préparation de l'entrée d'un jeune en entreprise, que ce soit dans le cadre d'un stage, d'un contrat en alternance ou d'une embauche à l'issue de la formation initiale. L'accueil du jeune nécessite de mobiliser les responsables de l'entreprise et de désigner un chargé d'accueil, un maître d'apprentissage voire un tuteur.

### **3. Par un engagement quantitatif**

La branche se fixe un objectif ambitieux de doublement du nombre d'apprentis dans les 5 ans, soit 4000 apprentis.

**En contrepartie, l'Etat s'engage à créer** les conditions favorables au développement de l'alternance, et à mener une politique qui bénéficiera notamment aux entreprises du secteur de la Chimie dans son effort d'augmentation du nombre d'alternants, qu'il s'agisse de recrutements en contrats de professionnalisation ou contrats d'apprentissage.

L'Etat et l'UIC expriment ainsi leur pleine confiance dans le développement de l'alternance qui apporte des solutions concrètes à l'accès à l'emploi de nombreux jeunes.

Fait à Saint-Fons le 26 mai 2011

La Ministre chargée de l'apprentissage et  
de la formation professionnelle

Le Président de l'UIC

Nadine MORANO

Olivier HOMOLLE